



Pour la population, par le gendarme

Fraude à la carte bancaire

Les paiements par carte bancaire sont parmi les plus sûrs, à la fois pour le commerçant et pour le client.

L'Observatoire de la sécurité des moyens de paiements (OSMP) a d'ailleurs publié en 2025 des chiffres qui attestent d'une chute significative du nombre de fraudes à la carte bancaire.

La double authentification, obligatoire, a sans doute contribué au renforcement de la sécurité de ce moyen de paiement, mais les cybermalveillants font preuve d'une imagination débordante. Ainsi, se faire passer pour un conseiller bancaire pour récupérer le code SMS que vous venez de recevoir en prétextant une escroquerie en cours, est une supercherie toujours d'actualité.

Mais le risque d'escroquerie est toujours bien présent et les organismes bancaires **pas toujours enclin à indemniser les victimes**, évoquant des **négligences** ou des **oppositions tardives**.



La Gendarmerie de la Meuse vous recommande ces règles d'or pour éviter le pire :



- **Conservez votre carte en sécurité.** (les banques évoquent souvent la négligence par ce motif et ne vous demanderont jamais vos numéros de carte ou votre code)
- Gardez votre **code confidentiel secret**. Si vous le communiquez, assurez vous au préalable que la personne est bien digne de confiance.
- Restez **vigilant quand vous utilisez votre carte**, notamment lors de la **composition de votre code secret**.
- **Ne communiquez pas les données de votre carte** sans vous être assuré de la légitimité du demandeur (préférez un dialogue à partir de vos espaces personnels plutôt que de répondre à des mails ou sms).
- Faites **immédiatement opposition** en cas de perte ou de vol.
- **Consultez régulièrement vos comptes**.
- **Signalez rapidement toute anomalie**.

PERCEV@L

Une plateforme de signalement dédiée :

Depuis 2018, la plateforme « Percev@l » permet aux victimes un signalement par internet, rapide et simplifié, qui facilite le dépôt de plainte et le rapprochement judiciaire.

Toutefois, pour effectuer ce signalement vous devez :

- Certifier que vous êtes toujours en possession de votre carte bancaire,
- ne pas être à l'origine de l'achat,
- avoir fait opposition auprès de votre banque.

Actualités:

Les auteurs vous contactent par téléphone en se faisant passer pour l'un de vos conseillers bancaires et prétextent avoir reçu plusieurs demandes de validation de paiement en ligne avec vos coordonnées de carte bancaire pour des montants élevés.

Ils tentent d'obtenir vos numéros et codes de carte bleue en vous demandant de leur confirmer l'identification de votre carte.

Ils expliquent ensuite que votre carte doit être détruite et qu'ils vont envoyer un coursier pour la récupérer. Un prétendu coursier se présente effectivement quelques minutes plus tard à votre domicile. La suite, vous la connaissez...



GEND 20.24

Pour toute urgence composez le 17

(ne pas répondre à ce présent message de prévention)